

PROCEDURE D'INSCRIPTION – SAISON 2019-2020
(Feuille à conserver)

Etape 1 : Remplir la Fiche de renseignements ci-jointe ainsi que le(s) formulaire(s) de demande d'inscription qui vous intéresse(nt). Ces documents sont à déposer dans la structure concernée (indiquée en bas de chaque formulaire) avant le **mercredi 31 juillet 2019**. (Un dossier par discipline et par enfant).

Etape 2 : Votre demande est conditionnée par le nombre de places disponibles. Votre inscription ne deviendra donc effective qu'après étude par nos services.

Etape 3 : L'inscription définitive (confirmation de l'inscription et fourniture des pièces nécessaires et mentionnées ci-dessous, rencontre avec les encadrants, règlement des frais d'inscription) s'effectuera aux dates suivantes :

Mercredi 11 Septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Vendredi 13 Septembre 2019 de 16h00 à 19h00
Au Palais du Littoral

Reprise des cours à partir du lundi 16 septembre 2019

Les pièces à fournir obligatoirement en Septembre (par dossier) au moment de l'inscription sont les suivantes :

- Photocopie de l'Attestation de Responsabilité Civile
- Photocopie d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois (uniquement pour les Grand-Synthois)
- Certificat médical pour la Danse. Impératif *
- Le règlement : en Espèces ou par Chèque (à l'ordre du Trésor Public)

*** Le certificat médical revêt un caractère obligatoire. Sans celui-ci, nous serons dans l'impossibilité d'accueillir votre enfant en cours de danse.**

Attention : Aucune photocopie ne sera faite sur place.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SONT PAS PRIORITAIRES

PASS-CULTURE :

Pour bénéficier du Pass-Culture * et régler ainsi vos frais d'inscription, veuillez constituer votre dossier famille auprès de Accueil.com (en Maison Communale) à partir du 3 juin 2019.

* Ce dispositif est réservé aux Grand-Synthois sous conditions de ressources.

